



## DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-044

du 19 juin 2024

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 111

*Le président de Haute-Corrèze Communauté,*

*Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;*

*Vu la délibération n° 2024-01-03 du conseil communautaire du 15 février 2024 portant modification des délégations de pouvoirs du conseil au président ;*

*Vu le marché portant aménagement de la piste verte entre Bort-Les-Orgues et Cheyssac tranche n°1 lot5 ;*

### DÉCIDE

#### **ARTICLE 1 : OBJET**

La présente décision approuve le marché ci-dessus à intervenir avec :

**RMCL**  
1, LA GARE DE VEBRET  
15240 VEBRET

Solution de base :

Montant HT : 67 740,00 euros

TVA : 13 548,00 euros

Montant TTC : 81 288,00 euros

Variante : Garde-corps ganivelle

Montant HT : 7 200,00 euros

TVA : 1 440,00 euros

Montant TTC : 8 640,00 euros

#### **ARTICLE 2 : AMPLIATION**

La présente décision sera transmise à madame la sous-préfète d'Ussel, notifiée aux titulaires dudit marché et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,  
À Ussel, le 19 juin 2024  
Le président,  
Pierre Chevalier

